

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

DATE DE LA CONVOCATION  
22 avril 2026

### Séance du 29 avril 2026 à 18 heures

#### N°10-04b-2026 : Fixation des tarifs 2026/2027 du service périscolaire de la pause méridienne

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis à la salle commune du village vacances de St-Vincent-Jalmoutiers sur la convocation du vingt-deux avril deux mille vingt-six qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS (22) :

Mesdames et messieurs BRUNEAUD Florence, CAZERES Catherine, CONDEMINÉ Cyril, DE CUMOND Pierre, DEL PRATO GRAND Corinne, DENOST Robert, DESSAIGNE David, DOLLÉ Frédéric, ESTRADÉ Cristèle, GENDREAU Jean-Jacques, GUERIN Francis, HUGON DE MASGONTIER Arnaud, LACHAUD Jocelyne, LAGORGETTE Patrick, LE COINTRE Lauryn, LECOMTE Pascal, MONROUX Eric, MOURCEL Laurent, RICHARD Jean-Philippe, SAUTREAU Jean-Michel, STRUFFERT Joëlle, VICAIÉ BONNIEU Delphine

ABSENTS AVEC POUVOIR (2) : ROUSSIE-NADAL Pascale qui a donné pouvoir à STRUFFERT Joëlle, DURET Christian qui a donné pouvoir à SAUTREAU Jean-Michel

ABSENT SANS POUVOIR (0) : /

A ÉTÉ DESIGNÉ COMME SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Robert DENOST

#### Le conseil communautaire,

Vu la réévaluation des tarifs du service périscolaire de la pause méridienne de 0,20 €/repas à la rentrée de septembre 2025 ;

Vu les tarifs en vigueur ;

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 23 avril 2026 en faveur du maintien des tarifs ;

**DÉCIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** d'approuver le maintien des tarifs du service périscolaire de la pause méridienne pour l'année scolaire 2026/2027 comme suit :

	<i>Plein tarif</i>	<i>Tarif réduit à partir du 3ème enfant</i>
Prix / jour / élève	3,95	2,20
Personnel scolaire (hors La Roche-Chalais)	3,95	
Enseignants (hors La Roche-Chalais)	5,35	
Personnes extérieures (hors La Roche-Chalais)	7,80	

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Jacques GENDREAU,  
Président de la Communauté de Communes du  
Pays de Saint Aulaye

